



RBC BlueBay
Asset Management

RBC Global Asset Management

Stratégies relevant de l'article 8 du SFDR : communication sur le site Internet

Couvrant les comptes en actions gérés par RBC Global Asset Management qui ont été identifiés dans les communications précontractuelles comme relevant de l'article 8 du règlement sur la publication d'informations en matière de finance durable, et incluant les compartiments concernés de RBC Funds (Lux).

Octobre 2023

Le présent document est fourni uniquement à des fins de déclaration réglementaire. Il ne s'agit pas d'une communication commerciale ni d'une incitation à acheter l'un des produits mentionnés aux présentes.

Sommaire

RBC Global Asset Management Global Equity Strategies 3

RBC Global Asset Management Vision Global Horizon Strategies 6

RBC Global Asset Management Emerging Markets Equity Strategies 9

RBC Global Asset Management Asian Equity Strategies 12

RBC Global Asset Management European Equity Strategies..... 15

RBC Global Asset Management Global Equity Strategies

La présente communication s'applique à toutes les stratégies suivantes et à tous les comptes gérés individuellement qui y sont ou y seront associés.

Dénomination du produit :

RBC Funds (Lux) - Global Equity Focus Fund

RBC Funds (Lux) – U.S. Equity Focus Fund

RBC Funds (Lux) – Ansvarlige Globale Investeringer Fund

RBC Funds (Lux) – Global Equity Leaders Fund

Identifiant d'entité juridique :

549300B5YNPZ608GTG66

549300KIHMIKS0J4EN83

5493006FQCR5GG6D9035

549300PRW2ATR1T9DI27

Synthèse

Les compartiments et les comptes gérés individuellement qui appliquent une stratégie « Global Equity » de RBC Global Asset Management (RBC GAM) promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable. Les stratégies font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des entreprises qui apportent un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les entreprises sont évaluées à l'aide d'une méthodologie exclusive de notation des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG), qui leur attribue une note comprise entre 1 et 5. Les entreprises qui obtiennent une note comprise entre 1 et 3 sont considérées comme apportant un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les notes ESG attribuées à chaque entreprise sont réévaluées tous les trimestres et mises à jour en fonction des nouvelles informations importantes disponibles. Une évaluation des pratiques de bonne gouvernance contribue à la stratégie d'investissement.

Ces stratégies s'engagent à ne détenir que des actifs jugés conformes aux caractéristiques environnementales ou sociales qu'elles privilégient, à l'exclusion des liquidités et quasi liquidités. Une part d'au moins 90 % de la VNI des stratégies sera affectée à des actifs assurant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. S'il s'avère qu'une entreprise ne présente plus de bénéfice net pour les parties prenantes et la société, elle sera cédée en temps opportun et dans le meilleur intérêt des clients.

Pour évaluer un émetteur, l'équipe d'investissement peut avoir recours à différentes sources de données ESG. Les sources comprennent, entre autres, les communications directes de l'entreprise, les fournisseurs de données tiers et les travaux de recherche indépendants. Les données utilisées portent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que sur les controverses en rapport avec les questions ESG. Dans le cadre du processus d'investissement, l'équipe d'investissement se fonde sur ces données et sur sa propre diligence raisonnable pour évaluer si et de quelle manière l'entreprise apporte un bénéfice net à la société.

L'équipe d'investissement échange avec de nombreux émetteurs et d'autres parties prenantes au sujet des questions ESG importantes. La majorité des échanges se font avec les émetteurs : l'équipe

d'investissement cherche à obtenir des informations sur la manière dont l'émetteur traite ses principaux risques et opportunités ESG, et transmet son opinion sur ces risques et opportunités. L'équipe d'investissement rencontre régulièrement de nombreux émetteurs dans lesquels elle investit et noue au fil du temps un dialogue approfondi avec eux. L'équipe garde généralement confidentiels les détails de ses engagements, afin de développer une relation fructueuse avec les entreprises en portefeuille.

RBC Global Asset Management Vision Global Horizon Strategies

La présente communication s'applique à toutes les stratégies suivantes et à tous les comptes gérés individuellement qui y sont ou y seront associés.

Dénomination du produit :

RBC Funds (Lux) – Vision Global Horizon Equity Fund

**Identifiant d'entité
juridique :**

549300RIIK9FEZF3EW34

Synthèse

Les compartiments et les comptes gérés individuellement qui appliquent une stratégie « Vision Global Horizon » de RBC Global Asset Management promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable. Les stratégies font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des entreprises qui apportent un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les entreprises sont évaluées à l'aide d'une méthodologie exclusive de notation ESG, qui leur attribue une note comprise entre 1 et 5, à l'exclusion des entreprises figurant sur la liste du « Carbon Underground 200 » ou impliquées dans n'importe laquelle des activités restreintes suivantes : divertissements pour adultes, alcool, jeux de hasard, armes, armes légères, tabac et pratiques de prêt abusives. Les entreprises qui obtiennent une note comprise entre 1 et 3 sont considérées comme apportant un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les notes ESG attribuées à chaque entreprise sont réévaluées tous les trimestres et mises à jour en fonction des nouvelles informations importantes disponibles. Une évaluation des pratiques de bonne gouvernance contribue à la stratégie d'investissement.

Les stratégies s'engagent à ne détenir que des actifs jugés conformes aux caractéristiques environnementales ou sociales qu'elles privilégient, à l'exclusion des liquidités et quasi liquidités. Une part d'au moins 90 % de la VNI des stratégies sera affectée à des actifs assurant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. S'il s'avère qu'une entreprise ne présente plus de bénéfice net pour les parties prenantes et la société, elle sera cédée en temps opportun et dans le meilleur intérêt des clients.

Pour évaluer un émetteur, l'équipe d'investissement peut avoir recours à différentes sources de données ESG. Les sources comprennent, entre autres, les communications directes de l'entreprise, les fournisseurs de données tiers et les travaux de recherche indépendants. Les données utilisées portent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que sur les controverses en rapport avec les questions ESG. Dans le cadre du processus d'investissement, l'équipe d'investissement se fonde sur ces données et sur sa propre diligence raisonnable pour évaluer si et de quelle manière l'entreprise apporte un bénéfice net à la société.

L'équipe d'investissement échange avec de nombreux émetteurs et d'autres parties prenantes au sujet des questions ESG importantes. La majorité des échanges se font avec les émetteurs : l'équipe d'investissement cherche à obtenir des informations sur la manière dont l'émetteur traite ses principaux risques et opportunités ESG, et transmet son opinion sur ces risques et opportunités. L'équipe

d'investissement rencontre régulièrement de nombreux émetteurs dans lesquels elle investit et noue au fil du temps un dialogue approfondi avec eux. L'équipe garde généralement confidentiels les détails de ses engagements, afin de développer une relation fructueuse avec les entreprises en portefeuille.

RBC Global Asset Management Emerging Markets Equity Strategies

La présente communication s'applique à toutes les stratégies suivantes et à tous les comptes gérés individuellement qui y sont ou y seront associés.

Dénomination du produit :

RBC Funds (Lux) – Emerging Markets Equity Fund

RBC Funds (Lux) – Emerging Markets ex-China Equity Fund

RBC Funds (Lux) – Emerging Markets Value Equity Fund

RBC Funds (Lux) – Emerging Markets Small Cap Equity Fund

RBC Funds (Lux) – Emerging Markets Equity Focus Fund

Identifiant d'entité juridique :

549300IRQQPC1VN9RL62

549300GED0QQZZRZAL75

549300TYMDPN4AHFS760

549300JPXWDFMDUYL52

549300R2ISN679P4TH63

Synthèse

Les compartiments et les comptes gérés individuellement qui appliquent une stratégie « Emerging Markets Equity » de RBC Global Asset Management promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable. Les stratégies font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des entreprises qui apportent un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les entreprises sont évaluées à l'aide d'une méthodologie exclusive de notation ESG, qui leur attribue une note comprise entre 0 et 100. Les entreprises qui obtiennent une note supérieure à 70 sont considérées comme apportant un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les notes ESG attribuées à chaque entreprise sont périodiquement réévaluées et mises à jour en fonction des nouvelles informations importantes disponibles. Une évaluation des pratiques de bonne gouvernance contribue à la stratégie d'investissement.

Les stratégies s'engagent à ne détenir que des actifs jugés conformes aux caractéristiques environnementales ou sociales qu'elles privilégient, à l'exclusion des liquidités et quasi liquidités. Une part d'au moins 90 % de la VNI des stratégies sera affectée à des actifs assurant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. S'il s'avère qu'une entreprise ne présente plus de bénéfice net pour les parties prenantes et la société, elle sera cédée en temps opportun et dans le meilleur intérêt des clients.

Pour évaluer un actif, l'équipe d'investissement peut avoir recours à différentes sources de données ESG. Les sources comprennent, entre autres, les communications directes de l'entreprise, les fournisseurs de données tiers et les travaux de recherche indépendants. Les données utilisées portent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que sur les controverses en rapport avec les questions ESG. Dans le cadre du processus d'investissement, l'équipe d'investissement se fonde sur ces données et sur sa propre diligence raisonnable pour évaluer si et de quelle manière l'entreprise apporte un bénéfice net à la société.

L'équipe d'investissement échange avec de nombreux émetteurs et d'autres parties prenantes au sujet des questions ESG importantes. La majorité des échanges se font avec les émetteurs : l'équipe

d'investissement cherche à obtenir des informations sur la manière dont l'émetteur traite ses principaux risques et opportunités ESG, et transmet son opinion sur ces risques et opportunités. L'équipe d'investissement rencontre régulièrement de nombreux émetteurs dans lesquels elle investit et noue au fil du temps un dialogue approfondi avec eux. L'équipe garde généralement confidentiels les détails de ses engagements, afin de développer une relation fructueuse avec les entreprises en portefeuille.

RBC Global Asset Management Asian Equity Strategies

La présente communication s'applique à toutes les stratégies suivantes et à tous les comptes gérés individuellement qui y sont ou y seront associés.

Dénomination du produit :

RBC Funds (Lux) – Asia ex-Japan Equity Fund

RBC Funds (Lux) – Japan Ishin Fund

RBC Funds (Lux) – China Equity Fund

Identifiant d'entité juridique :

549300L1ATSRGE3RMU56

549300ABKCGKF8CR2N83

549300OFSLDZ7W8H5232

Synthèse

Les compartiments et les comptes gérés individuellement qui appliquent une stratégie « Asian Equity » de RBC Global Asset Management promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable. Les stratégies font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des entreprises qui apportent un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les entreprises sont évaluées à l'aide d'une méthodologie exclusive de notation ESG, qui leur attribue une note comprise entre A et E. Les entreprises qui obtiennent une note comprise entre A et C sont considérées comme apportant un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les notes ESG attribuées à chaque entreprise sont périodiquement réévaluées et mises à jour en fonction des nouvelles informations importantes disponibles. Une évaluation des pratiques de bonne gouvernance contribue à la stratégie d'investissement.

Les stratégies s'engagent à ne détenir que des actifs jugés conformes aux caractéristiques environnementales ou sociales qu'elles privilégient, à l'exclusion des liquidités et quasi liquidités. Une part d'au moins 90 % de la VNI des stratégies sera affectée à des actifs assurant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. S'il s'avère qu'une entreprise ne présente plus de bénéfice net pour les parties prenantes et la société, elle sera cédée en temps opportun et dans le meilleur intérêt des clients.

Pour évaluer un actif, l'équipe d'investissement peut avoir recours à différentes sources de données ESG. Les sources comprennent, entre autres, les communications directes de l'entreprise, les fournisseurs de données tiers et les travaux de recherche indépendants. Les données utilisées portent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que sur les controverses en rapport avec les questions ESG. Dans le cadre du processus d'investissement, l'équipe d'investissement se fonde sur ces données et sur sa propre diligence raisonnable pour évaluer si et de quelle manière l'entreprise apporte un bénéfice net à la société.

L'équipe d'investissement échange avec de nombreux émetteurs et d'autres parties prenantes au sujet des questions ESG importantes. La majorité des échanges se font avec les émetteurs : l'équipe d'investissement cherche à obtenir des informations sur la manière dont l'émetteur traite ses principaux risques et opportunités ESG, et transmet son opinion sur ces risques et opportunités. L'équipe

d'investissement rencontre régulièrement de nombreux émetteurs dans lesquels elle investit et noue au fil du temps un dialogue approfondi avec eux. L'équipe garde généralement confidentiels les détails de ses engagements, afin de développer une relation fructueuse avec les entreprises en portefeuille.

RBC Global Asset Management European Equity Strategies

La présente communication s'applique à toutes les stratégies suivantes et à tous les comptes gérés individuellement qui y sont ou y seront associés.

Dénomination du produit :

RBC Funds (Lux) European Equity Focus Fund

**Identifiant d'entité
juridique :**

549300MO63IX5QODD669

Synthèse

Les compartiments et les comptes gérés individuellement qui appliquent une stratégie « European Equity » de RBC Global Asset Management promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales, mais n'ont pas pour objectif l'investissement durable. Les stratégies font la promotion des caractéristiques environnementales et sociales en investissant dans des entreprises qui apportent un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les entreprises sont évaluées à l'aide d'une méthodologie exclusive de notation ESG, qui leur attribue une note comprise entre 1 et 10. Les entreprises qui obtiennent une note comprise entre 6 et 10 sont considérées comme apportant un bénéfice net aux parties prenantes et à la société. Les notes ESG attribuées à chaque entreprise sont périodiquement réévaluées et mises à jour en fonction des nouvelles informations importantes disponibles. Une évaluation des pratiques de bonne gouvernance contribue à la stratégie d'investissement.

Les stratégies s'engagent à ne détenir que des actifs jugés conformes aux caractéristiques environnementales ou sociales qu'elles privilégient, à l'exclusion des liquidités et quasi liquidités. Une part d'au moins 90 % de la VNI des stratégies sera affectée à des actifs assurant la promotion des caractéristiques environnementales ou sociales. S'il s'avère qu'une entreprise ne présente plus de bénéfice net pour les parties prenantes et la société, elle sera cédée en temps opportun et dans le meilleur intérêt des clients.

Pour évaluer un actif, l'équipe d'investissement peut avoir recours à différentes sources de données ESG. Les sources comprennent, entre autres, les communications directes de l'entreprise, les fournisseurs de données tiers et les travaux de recherche indépendants. Les données utilisées portent sur les aspects environnementaux, sociaux et de gouvernance, ainsi que sur les controverses en rapport avec les questions ESG. Dans le cadre du processus d'investissement, l'équipe d'investissement se fonde sur ces données et sur sa propre diligence raisonnable pour évaluer si et de quelle manière l'entreprise apporte un bénéfice net à la société.

L'équipe d'investissement échange avec de nombreux émetteurs et d'autres parties prenantes au sujet des questions ESG importantes. La majorité des échanges se font avec les émetteurs : l'équipe d'investissement cherche à obtenir des informations sur la manière dont l'émetteur traite ses principaux risques et opportunités ESG, et transmet son opinion sur ces risques et opportunités. L'équipe d'investissement rencontre régulièrement de nombreux émetteurs dans lesquels elle investit et noue au fil du temps un dialogue approfondi avec eux. L'équipe garde généralement confidentiels les détails de

ses engagements, afin de développer une relation fructueuse avec les entreprises en portefeuille.

La valeur des investissements peut varier à la baisse comme à la hausse, et il se peut que vous récupériez moins que ce que vous avez investi.

Aucun investissement ne doit être effectué dans l'un de ces produits sans un examen attentif du Prospectus des Fonds, du Document d'Informations Clés pour l'Investisseur (*Key Investor Information Document*, KIID) et des Documents d'Informations clés - Produits d'investissement packagés de détail et fondés sur l'assurance (*Packaged Retail and Insurance-based Investment Products - Key Information Documents*, PRIIPs KID) du Compartiment concerné, tous disponibles sur www.rbcbluebay.com ou auprès de votre interlocuteur chez RBC Global Asset Management.

Le présent document est publié par RBC Global Asset Management (UK) Limited (société agréée et réglementée par la Financial Conduct Authority (FCA) du Royaume-Uni, enregistrée auprès de la Securities and Exchange Commission (SEC) des États-Unis et membre de la National Futures Association (NFA) telle qu'autorisée par la Commodity Futures Trading Commission (CFTC) des États-Unis).

Le présent document constitue une information exclusive de RBC Global Asset Management (UK) Limited et de la Banque Royale du Canada (collectivement dénommées « RBC BlueBay ») et aucune partie dudit document ne peut être reproduite, redistribuée ou transmise, directement ou indirectement, à une autre personne, ou publiée à quelque fin que ce soit, sans l'accord écrit préalable de RBC BlueBay.

Les informations contenues dans le présent document sont uniquement destinées à des fins d'information. Les opinions exprimées dans le présent document ne constituent pas une recommandation en faveur d'un titre, d'une stratégie ou d'un produit d'investissement particulier et ne doivent pas être interprétées comme telles. Sauf indication contraire, toutes les informations et opinions contenues dans le présent document sont valables à la date de celui-ci. Toutes les informations et opinions contenues dans le présent document sont susceptibles d'être modifiées sans préavis.

Les informations contenues dans le présent document ont été compilées par RBC BlueBay et/ou ses sociétés affiliées à partir de sources jugées fiables, mais aucune déclaration ou garantie, expresse ou implicite, n'est faite quant à leur exactitude, leur exhaustivité ou leur justesse. Le présent document ne doit pas être interprété comme un conseil fiscal ou juridique.

Copyright 2023 © RBC BlueBay. RBC Global Asset Management (RBC GAM) est la division de gestion d'actifs de la Banque royale du Canada (Royal Bank of Canada, RBC) qui inclut RBC Global Asset Management (U.S.) Inc. (RBC GAM-US), RBC Global Asset Management Inc., RBC Global Asset Management (UK) Limited et RBC Global Asset Management (Asia) Limited, lesquelles sont des entités distinctes mais affiliées. ® / Marque(s) déposée(s) de la Banque Royale du Canada et

de BlueBay Asset Management (Services) Ltd. Utilisation sous licence. RBC Global Asset Management (UK) Limited, société dont le siège social est situé 100 Bishopsgate, Londres EC2N 4AA, immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro 03647343. Tous droits réservés